

Faits d'actualité

R. M.

Volume 62, numéro 4, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105013ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105013ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

M., R. (1995). Faits d'actualité. *Assurances*, 62(4), 657–670.
<https://doi.org/10.7202/1105013ar>

Résumé de l'article

En mettant de l'ordre dans les archives de mon ami Pierre Lelubre, malheureusement décédé, j'ai retrouvé un document qui reste, à mes yeux, toujours d'actualité. Il utilisait cette note dans le cadre des cours « Introduction à la profession » qu'il enseignait à ses futurs confrères. Pierre aimait sa profession par-dessus tout. J'ai eu la chance et la joie de côtoyer cet homme viscéralement bon, accueillant, qui dépensait sans compter toute son énergie pour rendre à l'Assurance - avec un grand A comme il disait- ses grandes lettres de noblesse.

Faits d'actualité

par

R.M.

1. **L'Inspecteur général des Institutions financières démissionne**

M. Jean-Marie Bouchard, Inspecteur général des institutions financières, a démissionné de son poste le 27 octobre 1994.

657

Nommé sous-ministre responsable des institutions financières le 15 août 1979, il est devenu le premier Inspecteur général des institutions financières au moment de la création de cet organisme en 1983.

M. Bouchard a accepté de rejoindre les rangs du Mouvement Desjardins comme adjoint au directeur de la Confédération Desjardins.

2. **L'AIAPQ fait la promotion de la formation et de l'information sur les services financiers**

L'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec a présenté aux médias un programme d'information aux consommateurs et de formation de ses membres qui comptent environ 13 000 intermédiaires financiers québécois.

Ce programme comporte les éléments suivants :

- a) la production annuelle de 26 chroniques financières destinées aux médias ;
- b) la formation d'un réseau de porte-parole régionaux afin de répondre aux interrogations du public et de commenter l'évolution des produits et services financiers ;

- c) la préparation de contenus d'information destinés à la clientèle des intermédiaires : l'AIAPQ rédigera des bulletins d'information des intermédiaires à leurs clients sur divers produits et services financiers.

Voici un aperçu des thèmes qui seront traités :

- la constitution d'un patrimoine familial ;
- l'achat d'une maison ;
- les placements et leur niveau de risque ;
- les assurances de personnes ;
- les assurances de biens ;
- les abris fiscaux ;
- les institutions financières et leur rôle respectif ;
- les intermédiaires et leur rôle.

3. **Le Québec détiendrait le championnat des vols de voitures**

Une étude de Statistique Canada sur les tendances sociales canadiennes, laquelle fut publiée à l'automne 1994, dévoile qu'en 1992, le Québec affichait le plus haut taux de vols de voitures au Canada. Pour chaque tranche de 1 000 voitures immatriculées, ce taux atteignait au Québec 13,4 %. Viennent ensuite les provinces de l'Alberta avec 10,9 %, la Colombie-Britannique avec 9,2 %, et l'Ontario avec 6,6 %.

En 1992, au Canada, on a rapporté le vol de 146 846 voitures, un nombre encore jamais atteint depuis que l'on compile ce genre de statistiques, c'est-à-dire depuis 1961.

En 1993, Statistique Canada estimait à 1,6 milliard de dollars les pertes dues aux vols de voitures, aux actes de vandalisme et aux vols de biens se trouvant à l'intérieur des voitures.

4. Le Rendez-vous de septembre de Monte-Carlo

Comment évaluer la sécurité des réassureurs, tel était le thème de l'exposé-débat principal du 38^e Rendez-vous de septembre de Monte-Carlo. Le traditionnel Rendez-vous, qui comptait des participants provenant de plus de 80 pays, était placé cette année sous le signe du redressement. En effet, dans la foulée des catastrophes naturelles qui ont marqué l'année de 1993 plus de 340 fois (les effets furent cependant moins néfastes qu'en 1992 avec l'ouragan Andrew considéré la plus grande catastrophe naturelle aux États-Unis), le thème des conférences était centré essentiellement sur la sécurité des réassureurs. Pierre Florin, le président d'AXA, affirma sans ambages et avec exemples à l'appui, que les risques d'assurance et de réassurance dans leur globalité, tant du côté américain que du côté européen, n'étaient pas soutenus par des primes suffisantes.

L'an prochain, le Rendez-Vous sera consacré aux coûts liés à la protection de l'environnement.

5. Responsabilité des administrateurs

Paru en août 1994 dans *Canadian Insurance*, l'article de Lindsay Barret, "Directors on the edge", nous donne un aperçu de la jurisprudence canadienne concernant la responsabilité des administrateurs et des dirigeants. L'auteur fait référence à l'affaire *Bata Industries Ltd.* et l'affaire *Fraser c. Minister of National Revenue*.

L'auteur décrit les principales causes qui sont susceptibles de donner naissance à une réclamation contre les administrateurs d'après une étude effectuée par The Wyatt Company :

- celles qui proviennent des clients 47,7 %
- celles qui proviennent des actionnaires 24,5 %
- celles qui proviennent des employés 10,4 %
- celles qui proviennent du gouvernement 5,0 %

- celles qui proviennent de concurrents 4,5 %
- autres 7,9 %

Le rapport Wyatt fait ressortir quelques aspects comparatifs sur les poursuites intentées au Canada et aux États-Unis durant les dix années observées, c'est-à-dire les années 1982 à 1992 :

- Au Canada, l'insatisfaction de la clientèle constitue la principale source des poursuites représentant 48 % des réclamations, alors que les litiges entre les administrateurs et les actionnaires viennent loin au second rang avec 25 %. Aux États-Unis, la situation est exactement l'inverse : 47 % des réclamations proviennent d'actionnaires et 18 % proviennent des clients ;
- Les coûts associés à ce type de réclamations sont également très différents d'un pays à l'autre. Au Canada, les coûts pour la défense et le règlement d'une réclamation contre un administrateur sont d'environ 750 000 \$ tandis qu'aux États-Unis, les coûts moyens sont d'environ 4 000 000 \$.

6. Résultats de l'Industrie de l'assurance I.A.R.D. au Canada pour le second trimestre de 1994

À la fin de 1993, l'industrie canadienne de l'assurance I.A.R.D. (ou assurances de dommages), qui regroupait 225 sociétés d'assurance détenant un permis d'opération, représentait un marché de 15,3 milliards de dollars de primes.

Les résultats du deuxième trimestre de 1994, traditionnellement les plus positifs, sont similaires à ceux de l'an dernier. Qu'on en juge par les primes émises et par le rapport sinistres à primes publié dans le tableau ci-dessous. On observe cependant des revenus d'opération très inférieurs à ceux de l'an dernier. L'écart des quelque 50 millions de dollars serait dû à la faiblesse des marchés financiers.

Deuxième trimestre - 1994*

	1994	1993
Primes nettes émises	4 330 \$	4 248 \$
Sinistres nets	2 801 \$	2 615 \$
Rapport sinistres à primes	71,1 %	70,8 %
Pertes techniques (avant impôt)	- 187 \$	- 196 \$
Revenus de placement (avant impôt)	563 \$	560 \$
Rapport combiné	- 4,7 %	- 5,3 %
Revenus d'opération (après impôt)	328 \$	390 \$

*En millions de dollars

The Quarterly Report selon les données de Statistique Canada

7. L'AIAPQ propose un meilleur encadrement des sociétés d'assurance

L'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec a proposé au comité sénatorial sur les banques et le commerce que les gouvernements accordent plus de pouvoirs aux autorités de surveillance que sont le Surintendant des assurances, au niveau du Canada, et l'Inspecteur général des institutions financières, au niveau du Québec.

À titre d'exemple, l'AIAPQ souhaite que l'on confie aux organismes de surveillance tous les pouvoirs essentiels au respect des normes comptables, qu'on leur donne le pouvoir de contre-vérifier les états financiers des institutions et qu'on leur permette d'édicter des balises claires concernant l'équilibre des portefeuilles des institutions financières.

On retrouve dans le présent numéro de la Revue le mémoire présenté par l'AIAPQ à Ottawa le 28 septembre dernier.

8. Chrysler Canada poursuit National Trust

Une poursuite de 200 millions de dollars a été intentée en septembre dernier par Chrysler Canada contre National Trust à la suite de pertes subies au fonds de pension lors de l'effondrement du consortium immobilier Castor Holdings.

Entre autres motifs, Chrysler Canada allègue la négligence du fiduciaire, motif contesté par ce dernier qui affirme n'avoir joué qu'un rôle de garde auprès des employés du fabricant.

9. Naissance du troisième réassureur mondial

Derrière les deux géants de la réassurance internationale que sont les compagnies Munich Re avec, en 1993, 9,2 milliards de dollars en primes nettes de réassurance et Swiss Re avec 7,5 milliards, un troisième groupe vient de naître, la compagnie Général Ré-CKAG Reinsurance and Investment B.V.

En effet, ce groupe, troisième sur le plan mondial, provient du rapprochement de la compagnie General Re, le premier réassureur américain avec 2,8 milliards de dollars de primes brutes en 1992 et la compagnie Koelnische Re, le cinquième réassureur au plan mondial avec 2,7 milliards de dollars de primes nettes en 1992. L'accord prévoit que ce nouveau holding commun sera contrôlé par General Re dans une proportion de 50,1 % en échange d'un apport d'actifs de plus de 1 milliard de deutsche marks destinés à consolider la structure financière de Koelnische Re.

10. L'effet de serre pourrait avoir un impact considérable sur l'industrie de l'assurance

Une étude de Greenpace international, publiée en septembre 1994, démontre que les indices de réchauffement de la planète se multiplient et sont plus rapides que prévu. En effet, dès le début du prochain millénaire, la terre serait sujette à des hausses mesurables des températures continentales et marines, à

des sécheresses plus intenses, à une fonte plus accélérée des glaciers et à un dérèglement des climats qui se traduirait par une augmentation du nombre de cyclones, ouragans et autres cataclysmes naturels.

Depuis quelques années, les catastrophes naturelles ont entraîné, au plan mondial, une détérioration sensible des résultats de l'industrie de l'assurance et une forte diminution des capacités de souscription des risques catastrophiques. Ces résultats ne peuvent plus être attribuables aux caprices de la nature mais de plus en plus au phénomène d'envergure plus globale que constitue l'effet de serre.

663

Si ces changements continuent de s'accroître, plusieurs experts prévoient un bouleversement de l'industrie de l'assurance : des hausses dramatiques dans le coût des primes et des restrictions au plan de la souscription et au plan des engagements contractuels si ce n'est l'effondrement de plusieurs sociétés.

11. Des fabricants américains visés par le collimateur judiciaire

Les fabricants de prothèses mammaires : un règlement de 4,25 milliards de dollars

Le 1^{er} septembre 1994, un accord amiable, sans doute l'un des plus grandioses du siècle, a été signé entre les fabricants américains de prothèses mammaires et des milliers de femmes ayant subi des préjudices dus aux implants mammaires. Sur les 90 000 femmes qui ont affirmé avoir subi des effets secondaires néfastes à la suite de la pose de prothèses en silicone, on en dénombre 15 000 qui ont refusé l'accord, préférant poursuivre leurs actions en justice.

L'accord, approuvé par un juge fédéral, prévoit une renonciation totale à toutes poursuites judiciaires à l'encontre de quelque 60 fabricants.

Les fabricants de tabac

Après les États de la Floride et du Mississippi, voici que le Minnesota a intenté, en août dernier, une poursuite en justice contre les fabricants de tabac et d'autres organismes associés. On les accuse de conspiration, de fraude et de violation de la loi antitrust. On leur reproche d'avoir conclu une entente visant à empêcher la recherche sur des cigarettes moins nocives et d'avoir trompé le public pendant près de 40 ans en taisant les effets nocifs de la nicotine.

664

Cette action suit de près une étude effectuée par la commission scientifique du *Food and Drug Administration (FDA)*, organisme puissant qui assimile la nicotine à une drogue.

Dans cette poursuite, l'État du Minnesota tente d'obtenir le remboursement de milliards de dollars dépensés à cause des maladies associées au tabac. Elle vise non le produit lui-même mais le comportement des entreprises concernées.

Un laboratoire administrant le test HIV

Une Américaine de 49 ans, qui croyait à tort depuis deux ans qu'elle était sidéenne, vient d'obtenir une somme de 800 000 \$ à titre de dommages pour souffrance morale.

Le tribunal a conclu que le laboratoire qui avait pratiqué le test (human immunodeficiency virus) et commis l'erreur de diagnostic, était responsable à 65 % et le médecin traitant, responsable à 35 %.

12. La dépollution de certains sites aux États-Unis par l'industrie de l'assurance : une réforme de 8,1 milliards de dollars

Si la réforme de l'actuel Superfund était adoptée par la Chambre des représentants, vraisemblablement en 1995, l'industrie des assurances aux États-Unis devrait déboursier quelque 8 milliards de dollars pour nettoyer certains sites pollués sur leur territoire. Cette somme provient d'un fonds de financement spécialement constitué, qui sera alimenté, à compter

de 1995, tous les ans pendant 10 ans par les assureurs et les réassureurs.

Les contributions de l'industrie seront prélevées par le fisc. D'une part, les réassureurs devront payer une taxe spéciale sur chaque traité de responsabilité civile souscrit entre 1968 et 1985 ; d'autre part, les assureurs devront verser une taxe calculée pour partie en fonction de leur chiffre d'affaires durant cette période et pour partie en fonction de leurs engagements futurs en matière de risques commerciaux.

Ce fonds appelé EIRF (Environmental Insurance Resolution Fund) n'est destiné qu'à un nombre restreint de sites pollués, jugés prioritaires par l'Agence de protection de l'environnement (EPA). Les plus récentes estimations portent à 463 milliards de dollars le coût total de nettoyage des sites pollués aux États-Unis.

665

13. Exxon est condamnée à payer une somme de 5 milliards de dollars en dommages punitifs

La société pétrolière Exxon a décidé d'interjeter appel. Pour la punir et ainsi prévenir tout cas similaire de versement dans l'avenir, la société a été condamnée, en août dernier, à payer une somme de 5 milliards de dollars.

La société conteste à la fois la condamnation, dont la faute serait imputable au pilote, et le quantum qu'elle juge nettement excessif. Elle déclare avoir agi de bonne foi dans toute cette affaire et avoir déboursé, jusqu'à maintenant, un montant de 3,8 milliards de dollars, dont 2,5 milliards à des frais de nettoyage.

14. Une loi contre la fraude à l'assurance nouvellement votée aux États-Unis

L'adoption récente d'une loi fédérale condamne tout acte illégal susceptible de porter préjudice aux assureurs opérant aux États-Unis. À titre d'exemples, la loi vise les fausses déclarations de sinistres, les déclarations erronées aux autorités

de contrôle, les falsifications de comptes et les détournements de fonds.

15. Un autre désastre maritime : le naufrage du ferry « Estonia »

Plus de 900 personnes ont péri lors du naufrage du ferry « Estonia » dans la mer Baltique le 28 septembre 1994. Certains des 140 rescapés sont demeurés dans l'eau glacée, accrochés à des canots, pendant plusieurs heures.

666 Après le terrible drame humain, l'heure est à la détermination de la compensation financière due aux parents des victimes. Par une étrange coïncidence, la loi maritime suédoise a été amendée trois jours seulement après le drame ; cet amendement prévoit une indemnité égale à 250 000 \$, au lieu d'une indemnité de 140 000 \$ qui prévalait jusque là.

Le propriétaire du navire détenait une assurance de responsabilité civile qui avait été émise par la société Assuranceforeingden, dont le siège social est à Oslo. Outre les dommages causés aux tiers, cet assureur s'était également engagé à couvrir les coûts de la dépollution et les frais de recouvrement de l'épave.

Le transporteur lui-même, c'est-à-dire la coque et les machines, était assuré, pour 60 millions de dollars par la société d'assurance suédoise Trygg-Hans.

Il appert que Lloyd's et l'Institut des souscripteurs de Londres réassuraient environ 70 % de tous les coûts.

16. La contestation judiciaire des Names se poursuit sur un autre front

Dans la série des poursuites des Names contre les Lloyd's, la dernière cause a débuté à Londres en octobre dernier. Dans cette action, près de 1 600 investisseurs ont reproché aux Lloyd's leur incompétence et leur négligence dans la gestion des opérations d'assurance et de réassurance et qui ont mis en péril la valeur de leurs investissements. La poursuite allègue des

dommages financiers qui s'élèveraient à 995 millions de dollars US.

Cette poursuite commença alors que le verdict venait à peine de tomber concernant une autre poursuite, connue sous le nom « Gooda Walker case », commencée en avril dernier et qui comprenait 3 000 Names. C'est en octobre que la Haute Cour de Londres donna raison aux 3 000 Names qui avaient poursuivi 71 représentants autorisés du syndicat Gooda Walker, qui était passé en liquidation volontaire à la fin de l'année 1991. Le jugement leur accorda des dommages totalisant 500 millions de livres (750 millions de dollars US), une somme record dans les annales judiciaires britanniques.

667

On se souviendra que de nombreux Names furent acculés à la faillite et certains se sont suicidés, après qu'il soit devenu évident, de par leur responsabilité illimitée, qu'ils ne pourraient récupérer leurs investissements à la suite des pertes record de 10,5 milliards de dollars enregistrées par les Lloyd's entre 1988 et 1991.

17. La sécurité informatique

Une récente étude française du Clusif, rapportée dans *L'Assurance française* N° 702, sous la plume de Vittoria de Bagnolo, révèle que le coût des sinistres informatiques (accidents, erreurs, malveillance, vol, fraude ou attaques logiques) sur le territoire français en 1993, serait d'environ 10,8 milliards de francs. À elle seule, la malveillance serait responsable de 58 % des pertes.

L'écart entre les pertes et les dommages assurés est énorme, si on en juge par une évaluation de 1991 qui estimait à 600 millions de francs les indemnités versées par les assureurs au titre des sinistres informatiques.

L'étude mentionne quatorze solutions :

- la prévention : mesure dont l'objet est la suppression ou la diminution des probabilités de réalisation du risque (exemple : interdiction de fumer) ;

- la protection : mesure ayant pour objectif de limiter l'extension du sinistre une fois celui-ci survenu (exemple : installation d'extincteurs) ;
- l'identification : procédure permettant de reconnaître l'identité de la personne qui se connecte sur un réseau ;
- l'authentification : procédure permettant d'identifier formellement les partenaires mis en relation, en s'assurant que les « identifiants » sont effectivement présentés par leurs propriétaires légitimes et ne sont pas usurpés ;
- la cryptographie : ensemble des techniques permettant de coder une information à transmettre de sorte qu'elle ne puisse pas être décodée par son destinataire, sauf s'il dispose de moyens pour ce faire ;
- le contrôle d'accès : mesure ayant pour objet d'éviter la pénétration dans le système par une personne non autorisée. Le contrôle peut être physique (contrôle d'accès aux locaux) ou logique (mot de passe donnant accès aux applications) ;
- la sécurité physique : protection et prévention des locaux et du matériel informatique contre les risques d'incendie, de dégâts d'eau et d'accidents ;
- la sécurité logique : mesure visant à se prémunir contre des risques liés aux éléments immatériels du système d'information (programmes, données) ;
- la télésurveillance : système de contrôle capable de résoudre un problème à distance ou d'alerter une tierce personne qui intervient rapidement ;
- le back-up ou secours informatique : mesure permettant, en cas d'indisponibilité du système informatique, de recourir à des installations de secours ;

- l'antivirus : logiciel permettant de surveiller, de détecter et d'éradiquer des virus sur un programme informatique ;
- l'audit trail ou traces : enregistrement des actions, opérations ou accès effectués, notamment s'il s'agit de fichiers sensibles. Les traces ont pour objet la détection et le pistage des anomalies de toute nature (erreurs ou malveillance), avec la possibilité de reconstituer l'historique complet d'une transaction ou d'une opération ;
- la sauvegarde : action de sauver au moins hebdomadairement les programmes et les fichiers stratégiques ;
- le plan de secours : outil organisationnel permettant la mise en place rapide et efficace des opérations de secours, suivant une procédure écrite sur la marche à suivre, les rôles respectifs des personnels internes et externes appelés à intervenir.

669

18. *Bilan 1993, dossier statistique de la Société de l'assurance automobile du Québec - Juin 1994*

La vice-présidence à la planification et la Direction des communications ont participé à l'élaboration et à la publication de ce dossier. Selon les auteurs, ce document fait partie de la série de publications statistiques annuelles de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le Bilan 1993 porte sur les accidents de véhicules routiers, les victimes, les titulaires de permis de conduire et les véhicules en circulation. Il présente le même type de renseignements statistiques que les publications antérieures, et cela sur une période de cinq ans, retenant ainsi l'élément de continuité dans les productions statistiques. Il constitue un document de référence pour les personnes dont la préoccupation est l'amélioration de la sécurité sur nos routes.

Ce bilan est composé de deux grandes parties : la première brosse un tableau des principaux faits saillants de l'année 1993 et de l'évolution au cours des années 1989-1993 ; la deuxième présente graphiquement l'ensemble des statistiques. Dans la dernière partie on retrouve deux sections : la première regroupe les statistiques sur le phénomène des accidents des véhicules routiers et la deuxième porte sur les titulaires de permis de conduire et les véhicules en circulation. Chaque section donne des renseignements généraux ce qui en facilite la compréhension.

670

19. Les défis actuels du droit des assurances

Le 10 novembre dernier, les Éditions Yvon Blais inc. conviaient les assureurs, les juristes et les professionnels de l'assurance à une demi-journée bien remplie portant sur quelques-unes des nombreuses questions posées en droit des assurances. Présidé par M^e Claude Belleau, professeur de l'Université Laval, ce colloque était animé par quatre conférenciers : les professeurs Patrice Deslauriers et Didier Lluelles ainsi que M^e Odette Jobin-Laberge et M^e Alain Létourneau.